

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 MAI 2021**

**Délibération**  
n° 2021.05.073.B

**Assistance à maîtrise  
d'ouvrage pour la  
réalisation de la  
passerelle piétonne  
pour le  
franchissement du  
réseau ferroviaire à  
Angoulême - Avenant  
2**

**LE ONZE MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mai 2021**

**Secrétaire de séance** : Pascal MONIER

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** :

Hélène GINGAST à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Anne-Marie TERRADE à Michel ANDRIEUX

**Excusé(s)** :

Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Hélène GINGAST, Michaël LAVILLE, François NEBOUT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2021**

**DELIBERATION  
N° 2021.05.073.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE LA PASSERELLE PIETONNE POUR LE FRANCHISSEMENT DU RESEAU FERROVIAIRE A ANGOULEME - AVENANT 2**

Par délibération n°84 B du 1<sup>er</sup> juillet 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres restreint pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la passerelle piétonne pour le franchissement d'un faisceau ferroviaire à Angoulême.

La commission d'appel d'offres du 11 mai 2011 a attribué le marché « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une passerelle piétonne pour le franchissement d'un faisceau ferroviaire à Angoulême » à la société ARCADIS – 9 rue Réaumur – 92354 LE PLESSIS ROBINSON CEDEX pour un montant de 234 490 € HT, décomposé de la manière suivante :

Montant HT : 234 490,00 € HT  
TVA 20% : 45 906,04 € HT  
Montant total TTC : 280 450,04 € HT

Par délibération n°69 B du 11 juillet 2018, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 ayant pour objet la subrogation des droits de GrandAngoulême, en tant que maître d'ouvrage unique, à SNCF réseau. Cet avenant n'a eu aucune incidence financière.

Les prestations suivantes n'ont pas été réalisées car non nécessaires :

- **Phase 2 : Procédure Conception-réalisation** : - 3 650 € HT

- **Phase 3 : Conception** :

Dossier permis de construire : - 2 190 € HT  
Conception : - 1460 € HT  
Réunions services GrandAngoulême : - 1 700 € HT  
Réunions de conception : - 4 075 € HT  
Présentations devant comité de pilotage : - 4 400 € HT

- **Phase 4 – Réalisation – Mise en service**

Réunions de réalisation : - 850 € HT  
Présentation devant le comité de pilotage, suivi, commissions : - 3 550 € HT

**Soit un total en moins-value de 21 875,00 € HT**

Le montant du marché passe de 234 490 € HT à 212 615 € HT, ce qui représente une diminution de 9,33 % par rapport au montant initial.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la passerelle piétonne pour le franchissement d'un faisceau ferroviaire ayant pour objet la suppression de prestation pour un montant en moins-value de 21 875 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou M. Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique, à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>18 mai 2021</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>18 mai 2021</b>



Direction des Ressources  
Service commun de la commande publique  
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX  
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

## **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la passerelle piétonne pour le franchissement du réseau ferroviaire à Angoulême**

### **Avenant n°2**

#### **IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME  
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n° xxx en date du xxx .

#### **TITULAIRE DU MARCHE**

ARCADIS  
Siège social : 9 avenue Réaumur – 92354 LE PLESSIS ROBINSON Cedex  
Forme juridique : SAS  
Immatriculé au RCS de NANTERRE sous le n°B401 503 792  
Représentée par Monsieur François CARTIER, Responsable d'agence

#### **IMPUTATION BUDGETAIRE**

Budget principal – chapitre 23 – Opération 201004 – AP 11

#### **DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE**

Date de signature du marché : 31 mai 2011  
Date de notification du marché : 09 juin 2011  
N° du marché : 2010/75

#### **MONTANT DU MARCHE**

Montant HT : 234 490,00 €  
Montant TVA : 45 960,04 €  
Montant TTC : 280 450,04 €

#### **AVENANTS PRECEDENTS**

Sans objet.

## **AVENANTS PRECEDENTS**

Par délibération n° 69 en date du 11 juillet 2018 le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 ayant pour objet la subrogation des droits de GrandAngoulême, en tant que maître d'ouvrage unique, à SNCF réseau.

Cet avenant n'a eu aucune incidence financière.

## **OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de régulariser des prestations qui n'ont pas été réalisées car rendues non nécessaires.

- **Phase 2 : Procédure Conception-réalisation** : - 3 650 € HT

- **Phase 3 : Conception** :

Dossier permis de construire : - 2 190 € HT

Conception : - 1460 € HT

Réunions services Grand Angoulême : - 1 700 € HT

Réunions de conception : - 4 075 €HT

Présentations devant Copil : - 4 400 € HT

- **Phase 4 – Réalisation – Mise en service**

Réunions de réalisation : - 850 € HT

Présentation devant le comité de pilotage, suivi, commissions : - 3 550 €HT

**Soit un total en moins-value de 21 875,00 € HT**

## **NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

Montant initial du marché :	234 490,00 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	0,00 € HT
Montant du présent avenant :	- 21 875,00 € HT
Nouveau montant du marché :	212 615,00 € HT

Le montant du marché passe de 234 490,00 € HT à 212 615,00 € HT, ce qui représente une diminution de 9,33 %.

## **DISPOSITIONS FINALES**

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

## **SIGNATURES**

Fait en un seul original à \_\_\_\_\_, le  
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur  
Pour le Président, par délégation,  
Le Conseiller délégué, membre du bureau,

Monsieur Bertrand GERARDI